

COMMUNE DE ROLAMPONT  
COMPTE-RENDU  
SÉANCE DU 20 JUIN 2012

-----

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 20 juin à VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M<sup>me</sup> le maire, le 10 juin 2012, s'est assemblé sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-José Ruel. **Étaient présents :** M<sup>me</sup> RUEL, maire, M<sup>lles</sup> TORRAILLE, DIOT, MM. RANC, WEHRUNG (procuration), adjoints ; MM. CORNEVIN, maire-délégué ; M<sup>me</sup> DE SA, MM. MARTY, FLORIOT, GRATAROLI, DEHAN, GOUSSET, LOGEROT, LE BOURVA, DELIN, conseillers municipaux. **Excusés :** M<sup>me</sup> GÉRARD, M. BOUVIER (procuration à M. Wehrung), maires-délégués. **Absent :** M. PELLETIER, conseiller municipal. M<sup>me</sup> le maire ouvre la séance à 20 heures. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M<sup>lle</sup> Torraille ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Ordre du jour**

- Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Tronchoy, lieudit Les Grand-Pré, section 498 n°66 (partie) au bénéfice de M. L. Zurano ;
- Avis sur l'éventuelle aliénation d'une parcelle de terrain sise à Tronchoy, lieudit Sur-la-Pierre, section 498 n°81 (partie) au bénéfice de Sfr ;
- Soumission au régime forestier d'une parcelle de terrain sise à Charmoilles, section 111 ZD n°32, lieudit Creuseille (3,2720 ha.) ;
- Approbation de l'offre relative au programme de restructuration des cimetières ;
- Détermination des taux de promotion pour les avancements à l'échelon spécial ;
- Questions diverses.

M<sup>me</sup> le maire fait lecture de la lettre de la démission de M. Patrick Gallissot, reçue en mairie le 18 juin dernier et des deux courriers qu'elle a adressé à l'intéressé, l'un pour accuser réception de sa démission, conformément à l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, l'autre pour l'inviter à discuter des motivations de sa décision.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2012.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2012-22 Approbation de l'aliénation d'une parcelle de terrain sise à Tronchoy, lieudit Les Grand-Pré, section 498 n° 66 (partie) au bénéfice de M. L. Zurano.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2012-23 Avis sur l'éventuelle aliénation d'une parcelle de terrain sise à Tronchoy, lieudit Sur-la-Pierre, section 498 n° 81 (partie) au bénéfice de Sfr.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2012-24 Soumission au régime forestier d'une parcelle de terrain sise à Charmoilles, section 111 ZD n°32, lieudit Creuseille (3,2720 ha.)**

Adopté par 15 voix POUR et une abstention.

**N°2012-25 Approbation de l'offre relative au programme de restructuration des cimetières.**

travaux du programme de restructuration des cimetières de la commune.

Adoptés par 12 voix POUR et 4 abstentions.

**N°2012-26 Détermination des taux de promotion pour les avancements à l'échelon spécial.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2012-27 Décision modificative. Acquisition du nouveau tracteur. Sortie de l'actif de l'ancien.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2012-28 Vente d'un véhicule dans l'état (Ford Transit.)**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**Décisions municipales**

M<sup>me</sup> le maire informe des déclarations d'intention d'aliéner qui ont été reçues en mairie et pour lesquelles elle a déclaré au nom de la commune ne pas exercer le droit de préemption urbain conformément à la délégation qui lui a été faite par le conseil municipal, délibération n°2010-04 du 9 mars 2010, en vertu de l'article 2122-22 § 13 du Code général des collectivités territoriales. Elle ajoute que ces décisions municipales portent sur les propriétés dont la vente amiable est envisagée.

- Section E n° 1378 & 1381, lieudit Belles-Ondes ;
- Section ZS n° 85 & 86, lieudit Belles-Ondes ;
- Section AB n° 47, 297 & 320, 5, rue du Mennelet et lieudit Sur le Mennelet.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M<sup>me</sup> le MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 20 JUIN 2012 À 21 HEURES 35.

Le maire,